

LES REGISTRES MATRICULES

I. HISTORIQUE

La conscription est créée par la loi du 5 septembre 1798. Elle dure jusqu'en 1815, date à laquelle elle est remplacée par l'appel.

Jusqu'en 1905, le soldat est désigné par tirage au sort dont les modalités varient selon les époques. Puis le service militaire devient obligatoire pour tous.

Les registres matricules apparaissent en 1867 et sont formalisés en 1878. A la différence des tableaux de recensement, qui étaient établis par cantons, les registres matricules sont établis par bureaux dont le ressort englobe parfois des cantons situés dans des départements limitrophes comme c'est le cas en Tarn-et-Garonne où les Archives départementales conservent les registres matricules des bureaux de Montauban et Agen.

II. CLEFS POUR LA RECHERCHE

1. Présentation

Le registre se compose d'un feuillet par conscrit. Ces feuillets sont complétés dans l'ordre des matricules, une table alphabétique permet d'y accéder. Sur chaque feuillet est renseigné:

- l'état civil : le nom, le prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, mariage, divorce, enfants, noms des parents, domicile des parents
- le signalement : couleur des cheveux, des yeux, forme du front, du nez et du visage, taille et marques particulières
- la taille
- le déroulement de sa carrière militaire

2. Type de recherche

Généalogie familiale

3. Série et dates extrêmes

Série R, 1830-1940

4. Principaux documents

Tableaux de recensement : 1830-1929

Listes de tirage au sort : 1830-1904

Registres matricules : 1865-1940

5. Commencer une recherche

La recherche se fait à partir de l'année de recrutement qui avait lieu dans la 20^{ème} année. Ainsi pour un homme né en 1885 il faudra consulter les registres de l'année 1905 en commençant par les tables alphabétiques. Si cette recherche est infructueuse, consulter l'année d'avant et l'année d'après.

III. ACCÉDER AUX ARCHIVES

1. Communicabilité

Les registres matricules sont communicables de 100 à 120 ans à compter de la date de naissance.

2. Instrument de recherche

Répertoire numérique de la série R, Montauban, ADTG, dactylogr., 60p.

3. Archives en ligne

Les registres matricules ont été numérisés. Ils sont [consultables en ligne](#) jusqu'à la classe 1921, conformément à la délibération n° 2013-281 du 10 octobre 2013 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les états signalétiques postérieurs à 1921 partiellement occultés, sont accessibles sur écran en salle de lecture des Archives, leur consultation intégrale est possible sur dérogation.